

ANNEXE 1: TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE TAHUATA

Applicables au 1^{er} janvier 2024

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	12,11
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,63
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	18,50
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	33,00
Tarif "Eclairage public"	Tranche unique	35,42
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche unique	29,75

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE		
Tarif «Petits consommateurs»	275 XPF x kVA	
Tarif «Classique»	465 XPF x kVA	
Tarif «Eclairage public»	418 XPF x kVA	
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	418 XPF x kVA	

TAXES		
Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION	
Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» ASC = 25 x P x kVA	
soit : 825 XPF HT x kVA	P = 33,00

Autres tarifs «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»

 $ASC = 50 \times P \times kVA$

P = 33,00soit: 1 650 XPF HT x kVA

Contacts Utiles:

Infos Conseils : 40 86 77 86 - Dépannage : 40 54 32 10 Par courrier: EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : EDT ENGIE





ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE TAHUATA (BASSE TENSION)

Applicable au 1^{er} janvier 2024

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)	
Prestations liées au Contrat d'Abonnement			
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)		Non facturé	
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)	Non f	acturé	
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)	Non facturé		
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation	Non facturé		
Pénalités et interventions pour impayés			
Frais de relance pour impayés(1) (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	702	737	
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	9 654	10 137	
Prestations diverses			
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	14 038	15 863	
Frais de fraude			
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	34 200	38 646	
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	90 861	102 673	
Autres services clientèle			
Abonnement à l'agence en ligne edt.pf		acturé	
Services liés à l'Auto-relève	Non facturé		
Abonnement à l'application mobile	nt à l'application mobile Non facturé		
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé	
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé	
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé	

 $(1) \ \hbox{Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.}$

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

 $FN = FN-1 \times (0,1 + 0,8 ISC + 0,1 PSD)$

0ù:

FN = Frais de l'année N, après actualisation

F N-1 = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1



ANNEXE 1: TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE TAHUATA

Applicables au 1er janvier 2024

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche unique	25,70
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche unique	22,61

PRIME D'ABONNE	EMENT MENSUELLE
≤ 200 kVA	1 742 XPF x kVA
> 200 kVA	1 413 XPF x kVA

TAXES		
Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Énergie	5%
T.V.A.	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif Tous usages MT ASC = 100 x P x kVA soit: 3 300 XPF HT x kVA

P = 33,00

Contacts Utiles:

Infos Conseils : 40 86 77 86 - Dépannage : 40 54 32 10 Par courrier: EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : EDT ENGIE





ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE TAHUATA (MOYENNE TENSION)

Applicable au 1^{er} janvier 2024

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)	
Prestations liées au Contrat d'Abonnement			
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)		Non facturé	
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)	Non f	acturé	
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)	Non facturé		
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation	Non facturé		
Pénalités et interventions pour impayés			
Frais de relance pour impayés(1) (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	702	737	
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	9 654	10 137	
Prestations diverses			
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	14 038	15 863	
Frais de fraude			
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	34 200	38 646	
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	90 861	102 673	
Autres services clientèle			
Abonnement à l'agence en ligne edt.pf		acturé	
Services liés à l'Auto-relève	Non f	acturé	
Abonnement à l'application mobile		acturé	
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé	
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé	
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé	

 $(1) \ \hbox{Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.}$

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

 $FN = FN-1 \times (0,1 + 0,8 ISC + 0,1 PSD)$

0ù:

FN = Frais de l'année N, après actualisation

F N-1 = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1